



Frontignan, le 9 décembre 2019

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2019**

Comme prévu, l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association s'est tenue ce 4 décembre après convocation des adhérents à jour de leurs cotisations 2019.

Initialement prévue et confirmée par la municipalité salle Bouvier-Donna, celle-ci était déjà occupée par une autre association de La Peyrade. Cette AG extraordinaire a pu quand même se dérouler normalement mais dans une salle des préfabriqués située dans ce même quartier. Un peu plus d'une vingtaine de personnes s'étaient déplacées. Comme annoncé lors de la convocation, cette AG extraordinaire conformément aux statuts n'avait nul besoin de quorum et seuls les adhérents présents pouvaient participer aux votes.

Après avoir souhaité la bienvenue et remercié les personnes présentes, Francis Herrera ouvre la séance en indiquant l'objet de cette Assemblée Générale qui est de statuer sur la dissolution de l'association sur présentation du Conseil d'Administration.

Il indique qu'à cet instant, comme il a été indiqué dans le dernier compte rendu de CA, les membres de cette instance sont tous démissionnaires.

René Casses communique le nombre d'adhérents qui sera retenu pour les votes qui auront lieu tout au long de cette AG Ex.

- ✓ 20 adhérent(e)s présent(e)s ; (suffrage à la majorité qualifiée :  $2/3 = 14$ ).

### **Rapport Moral et financier**

Francis Herrera entame ensuite la lecture du rapport moral (voir en annexe 1).

René Casses, trésorier, prend ensuite la parole pour présenter le bilan financier de l'association, en détaille pour chaque poste le montant et indique le résultat net globale qui se monte à 7 446.40 € avant quelques ajustements à venir (voir en annexe 2).

### **Approbation du rapport moral et du rapport financier**

- ✓ L'unanimité des votes est obtenue sur les rapports moral et financier.

### **Proposition de dissolution de l'association**

En préambule Francis Herrera demande à l'assemblée si parmi les adhérent(e)s présent(e)s il y a des candidat(e)s pour la constitution d'une nouvelle équipe dirigeante.

À cet instant, quatre adhérents se proposent pour une éventuelle reprise et justifient leurs positions en indiquant qu'il serait regrettable que l'association ne puisse continuer à vivre ; ce point de vue faisant l'unanimité de l'assemblée.

Gérard Chaput, intervient longuement pour exprimer ce que peut être l'activité de l'association : des sujets complexes, des dossiers à étudier, des positions à défendre, des participations aux CSS, des rencontres avec les différentes instances (Préfectures DREAL, Municipalité...), les réunions de CA, les préparations, le souci de rester crédible, la volonté de transparence, les difficultés rencontrées, l'impression de servir de faire valoir, les nouvelles conditions de communication jugées sensibles lors des CSS, la volonté d'être et de représenter la population devant le fait environnemental...

Comme exprimé dans le rapport moral, Francis Herrera souligne que toute cette activité repose actuellement sur trois personnes et que depuis un certain temps dans les comptes rendus, il était bien visible que l'association s'essouffait, et que malgré les sollicitations émises aucun renouvellement ou proposition de renforcer l'équipe en place n'avait été fait et trouve dommage que cela n'arrive que maintenant.

René Casses à son tour attire l'attention sur la possibilité de reprise et rappelle que les statuts doivent être appliqués ; que dans son article 9 il est mentionné que pour constituer un conseil d'administration celui-ci doit être composé de 6 membres minimum et 12 membres maximum, puis, que dans les quinze jours qui suivent, les membres du bureau doivent être élus. Il précise et rappelle que les membres du CA sont tous démissionnaires, et que la nouvelle équipe, s'il y a, devra se constituer sans eux. Il termine en signalant que la décision de dissolution ou pas doit être prise lors de cette assemblée et qu'il est hors de question d'en programmer une nouvelle.

La question est à nouveau posée à l'assemblée pour la constitution d'un nouveau CA., seul deux candidats réitérent leur position de départ.

Les membres du CA présentent donc, comme décidé lors de la réunion du 13 novembre, la dissolution de l'association aux suffrages :

- ✓ **Votes contre = 2 / Abstentions = 2 / Votes pour = 16**
- ✓ **La dissolution de l'association est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

### **Proposition des membres liquidateurs**

Toujours en s'appuyant sur les statuts de l'association, il est rappelé l'article 15 qui stipule qu'en cas de dissolution des liquidateurs doivent être désignés par l'assemblée.

- ✓ Sont proposés aux suffrages : Francis Herrera pour la partie administrative et l'archivage des dossiers, René Casses pour la liquidation de l'actif.
- ✓ **L'unanimité des votes est obtenue pour cette proposition**

### **Proposition des associations bénéficiaires des versements de don :**

L'article 15 est à nouveau exprimé qui indique qu'en cas de dissolution de l'association, conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, l'argent doit être versé à une association de statuts équivalents ou à une œuvre caritative.

Lors de son CA du 13 novembre, suite à la proposition de René Casses, les membres ont validé, parmi les associations en activités sur Frontignan les associations suivantes et sont proposées aux suffrages de l'assemblée, il s'agit :

- du comité des usagers du bassin de Thau du cycle de l'eau,
- du CPIE – bassin de Thau Fronticourt,
- de l'association des potes des abeilles,
- de l'association Puces à l'oreille,
- de l'association Entre Mer et Étang,
- de la fédération France Nature Environnement Languedoc Roussillon,

Francis Herrera ayant produit entre temps les statuts de l'association des riverains du quartier des Près St martin, celle-ci est ajoutée à la liste des associations ci-dessus.

Cette liste d'associations bénéficiaires de don est proposée aux suffrages ;

✓ **Votes contre = 0 / Abstentions = 2 / Votes pour = 18**

✓ **Proposition adoptée**

### **Proposition de la répartition des sommes à verser :**

René Casses communique la proposition retenue par les membres du CA lors de la réunion du 13 novembre ; à savoir : 500 € aux associations de Frontignan et le solde à FNE ce qui donne en l'état actuelle de l'actif :

- comité des usagers du bassin de Thau du cycle de l'eau=500 €
- CPIE – bassin de Thau Fronticourt = 500 €
- association des potes des abeilles = 500 €
- association Puces à l'oreille = 500 €
- association Entre Mer et Étang = 500 € (\*)
- association des riverains du quartier des Près St martin = 500 €
- Fédération France Nature Environnement Languedoc Roussillon= solde des avoirs après les dernières opérations en cours soit environ 4900 €.

Cette proposition de dons est proposée aux suffrages ;

✓ **Votes contre = 0 / Abstentions = 2 / Votes pour = 18**

✓ **Proposition adoptée**

*(\*) Suite au contact avec le président, cette association ayant une trésorerie suffisante celui-ci décline la proposition de versement du don. Après consultation les 500€ de celle-ci sont alloués à FNE.*

Les adhérents présents, unanimes, remercient les membres de ce C.A. pour le travail accompli durant toutes ces années et souhaitent qu'une nouvelle association puisse voir le jour pour la protection de l'environnement des Frontignonais.

Pour conclure Francis Herrera remercie également tous les adhérents d'hier et d'aujourd'hui pour leurs soutiens et leur suggère la possibilité de continuer ce combat en se rapprochant de FNE qui malgré son statut de Fédération d'association peut accepter des adhésions individuelles pour au moins signaler des atteintes à l'environnement.

Le temps imparti à cette assemblée arrivant à son terme, René Casses remercie l'assemblée pour leur participation, et les invite à se retrouver près du buffet pour un apéritif et prolonger les discussions.

Francis Herrera

## ANNEXE 1

### Rapport moral de l'association ARZF

Mesdames, Messieurs,

Notre association a aujourd'hui une dizaine d'année d'existence. Créé en 2010 par une réaction citoyenne d'habitants de Frontignan, elle voulait s'opposer à une injustice de traitement concernant l'application du PPRT qui devait créer une zone de sécurité autour du Dépôt GDH BP. En effet 1 500 habitations devaient se protéger en cas d'explosion en adaptant leurs structures et en prenant à leur charge les coûts de cette protection. Durant quatre années, jusqu'à la promulgation du PPRT les membres d'ARZF restèrent combatifs et motivés pour que cela soit autrement et s'impliquèrent dans les différentes commissions à tous les niveaux de négociation. En effet, nous considérons que le risque était à assumer intégralement par l'industriel et que les riverains concernés n'avaient pas à dépenser un centime, ni à subir une perte foncière du fait de la présence à proximité de leur domicile d'un industriel.

Grâce à l'investissement de chacun de ses membres, investissement allant de la simple cotisation à une participation active au conseil d'administration, nous avons pu obtenir, avec la municipalité, une première victoire. En 2014 lors de cette promulgation, il ne restait donc plus qu'une habitation qui fut expropriée dans de bonnes conditions et aucun frais n'était imputé aux riverains. L'association comptait à cette époque un peu plus de 300 adhérents.

✓ Le but était donc atteint.

Nous aurions pu en rester là ; mais conformément à l'objet de notre association, nous avons continué à favoriser l'information, la prévention, la protection et la défense des habitants de la commune de Frontignan et de ses environs afin de permettre une protection de leur environnement liée aux risques industriels et aux pollutions de toutes sortes.

Cela nous a amené petit à petit à porter notre attention vers d'autres risques potentiels et d'autres préoccupations, sollicités par nos adhérents qui nous signalaient des atteintes à leur environnement.

C'est ainsi que nous sommes restés vigilants et avons pris part à d'autres actions qui nous ont amené à intégrer les commissions de suivi de site SEVESO ; à suivre plus particulièrement, la dépollution de l'ex Mobil, la qualité de l'air, la pollution industrielle avec des sites SEVESO aux portes de Frontignan, tels que Scori, Saipol, Hexis, Timac aggro, la station d'épuration et l'incinérateur de Sète.

Sans cesse, nous avons attiré l'attention des habitants en organisant des réunions de quartier, en rencontrant des comités de quartier, en tractant dans les boîtes aux lettres pour sensibiliser et faire réagir. Ce fût le cas en 2012 où nous avons pu organiser une réunion sur le quartier de La Peyrade concernant la gêne olfactive et dont la finalité fût la création d'un observatoire des odeurs géré par ATMO Occitanie démarré en 2016.

C'est aussi notre exigence qui nous a conduit à étudier des dossiers pour contribuer à des enquêtes publiques comme par exemple, celui d'Hexis ou le nouveau tracé du pipeline de GDH BP, dont le dernier en date est celui du parc photovoltaïque ; à réagir aussi à l'impact des pollutions et des poussières sur la santé des habitants, et à interpeller souvent l'Agence Régionale de Santé sur ce sujet.

Les choses avancent, mais pas aussi vite que nous le voudrions ; enfin, l'ARS a entamé en 2019 une étude exploratoire sur la situation sanitaire de la population qui nous conforte dans notre pugnacité.

Une bonne initiative a été de se rapprocher et devenir membre de la Fédération France Nature Environnement qui nous a permis d'avancer sur certains dossiers et nous a consacré une journée d'information sur la problématique des sites et sol pollués en 2018.

Et puis, conformément à son statut, ARZF a répondu à l'attente de ses adhérents par une communication de tous les instants ; comptes rendus mensuels de CA, bulletins d'information, informations sur notre site, publications de réunions, échanges rencontres lors des manifestations organisées par la municipalité (journée des associations, journées du développement durable...).

L'esprit de transparence a ainsi prévalu, bien qu'entaché lors de la CSS de GDH BP en 2018 par la nouvelle disposition d'informations confidentielles et sensibles qui censurait pour des raisons de sécurité les informations transmises en totale contradiction avec notre démarche associative.

Devant ce travail considérable d'étude de dossiers, d'informations, de réunions, de rencontres ; ARZF a tenté de se renforcer et sollicité la relève lors de nouveaux arrivants ou par des appels à s'investir pour le bien, la santé et la protection des Frontignanais.

Devant les difficultés de la tâche, devant peut être l'usure de ces dix années passées, devant le manque de renouvellement, le départ et la démission de certains de ses membres qui a conduit à cette situation, l'association réalise qu'elle n'est plus en mesure d'assumer la maîtrise de ses activités et qu'elle n'est plus aussi représentative qu'il le faudrait.

C'est donc avec un certain regret que les membres du CA lors de la réunion du 13 novembre 2019, ont décidé d'opter à l'unanimité pour la dissolution de l'association et vous présente cette décision lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2019.

Frontignan le 4 décembre 2019  
Pour le Conseil d'Administration  
Francis Herrera

ANNEXE 2

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ARZF**

**COMPTE D'EXPLOITATION AU 04/12/2019**

<b>RECETTES (€)</b>		<b>DÉPENSES (€)</b>	
COTISATIONS	645.00	FOURNITURES de BUREAU	113.75
SUBVENTION MAIRIE	500.00	ADHÉSION ORG DIVERS	249.36
INTÊRETS LIVRET 2017	47.45	PRIME D'ASSURANCE	109.74
		PUBLICITÉ PUBLICATION	24.48
		MISSION RÉCEPTION	160.43
		FRAIS POSTE	151.32
		HONORAIRES DIVERS	61.85
<b>TOTAL</b>	<b>1 192.45</b>	<b>TOTAL</b>	<b>870.93</b>

**RÉSULTAT NET 2019** 321.52

- Provision frais à venir

Abonnement Site arzf.org (3ans)

- Hébergement 129.16

- Domaine 56.38

**RÉSULTAT NET 2019** 135.98

**REPORT**

- EXERCICES ANTERIEURS 7 310.42

**RESULTAT NET GLOBAL** 7 446.40

- À rajouter à ce résultat les intérêts CSL suite à la clôture du compte : environ 47,45€